



Appel à candidatures 2019

PREVENTION

**Déploiement de l'intervention TABADO
pour l'accompagnement à l'arrêt du tabac chez les jeunes
en lycées professionnels, centres de formation des apprentis
et maisons familiales rurales**

Cahier des charges

Avec la collaboration du conseil de gestion du fonds de lutte contre le tabac¹

Date limite de soumission : 14 mai 2019 -minuit

Soumission en ligne :

<http://www.e-cancer.fr/Institut-national-du-cancer/Appels-a-projets/Appels-a-projets-en-cours/TABADO2019>

¹ Composé de membres de : l'Union nationale des caisses d'assurance maladie, la Caisse nationale de l'assurance maladie, la Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole, la sécurité sociale, la direction de la sécurité sociale, la direction générale de l'offre de soins, la direction générale de la santé, la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives, l'Agence nationale de santé publique et l'Institut nationale du cancer

Sommaire

1.- Contexte	3
1.1 Poids du tabagisme chez les jeunes en France	3
1.2 Publications relatives au programme « TABADO »	3
1.3 Le déploiement de l'intervention par l'INCa	4
2.- Objectifs de l'appel à candidatures : sélectionner des porteurs de projet pour déployer l'intervention TABADO	4
2.1 Déroulement de l'intervention TABADO par les porteurs de projet	6
2.2 Rôles et missions des porteurs de projet	9
3.- Modalités de candidature	10
3.1 Durée des projets	10
3.2 Zone géographique	10
3.3 Caractéristiques des établissements sélectionnés	10
3.4 Budget	11
3.5 Structures concernées	11
4.- Critères d'éligibilité et d'évaluation des projets	11
4.1 Critères de recevabilité	11
4.2 Critères d'éligibilité	12
4.3 Critères d'évaluation	12
5.- Composition du dossier de candidature	13
6.- Dispositions générales	13
6.1 Financement	13
6.2 Communication	14
7.- Calendrier de l'appel à projets et de la sélection	14
8.- Modalité de soumission	15
9.- Contacts	15

1.- Contexte

1.1 Poids du tabagisme chez les jeunes en France

Le programme national de réduction du tabagisme (PNRT) lancé en 2014 est une composante majeure du Plan cancer 2014-2019 visant à mettre en œuvre une stratégie nationale coordonnée de lutte contre le tabagisme. Il a pour objectifs de protéger les jeunes et d'éviter l'entrée dans le tabagisme, d'aider les fumeurs à s'arrêter et d'agir sur l'économie du tabac.

Le fonds de lutte contre le tabac créé en 2017 permet de donner une nouvelle impulsion aux mesures de santé publique en renforçant les actions de prévention.

Première cause de mortalité évitable en France et premier facteur de risque de cancers, le tabagisme est responsable de près de 70 000 nouveaux cas de cancer (CIRC, 2018), soit 20% des cancers. Il est un facteur de risque de 17 localisations cancéreuses : poumon, larynx, cavité buccale, pharynx, sinus paranasal, œsophage, estomac, côlon-rectum, pancréas, foie, rein, urètre, vessie, col de l'utérus, tumeurs mucineuses de l'ovaire, leucémie myéloïde aiguë et sein. 73 000 décès par an sont liés au tabac parmi lesquels plus de 45 000 décès par cancers (Bonaldi, 2016).

La prévalence du tabagisme chez les jeunes demeure élevée en France même si le nombre de fumeurs quotidiens parmi les adolescents de 17 ans a diminué, passant de 32% en 2014 à 25% en 2017 (ESCAPAD, 2017). En outre, on assiste depuis les quinze dernières années à un accroissement des inégalités sociales dans la consommation de tabac (Pasquereau 2017) y compris chez les jeunes. La consommation quotidienne de tabac à 17 ans est ainsi deux fois plus élevée parmi les apprentis (47%) que parmi les lycéens (22%) (ESCAPAD, 2017). Les élèves des lycées professionnels sont également touchés par une consommation plus importante de tabac : ils fument quotidiennement deux fois plus que les élèves des filières générales et technologiques (Le Nézet, 2016).

La moitié des fumeurs de 15-18 ans déclare vouloir cesser de fumer et les deux tiers ont déjà tenté un sevrage, le nombre moyen de tentatives d'arrêt étant proche de 4 (Beck, 2013). Toutefois, les démarches d'arrêt chez les apprentis sont généralement réalisées seules et moins de 2% consultent un professionnel de santé pour arrêter le tabac (Minary, 2011).

1.2 Publications relatives au programme « TABADO »

En s'inscrivant dans la dynamique du Plan national de lutte contre le tabagisme (PNLT) 2018-2022 qui a pour ambition notamment de protéger prioritairement les jeunes et de lutter contre les inégalités sociales en soutenant les personnes les plus vulnérables de notre société, l'Institut national du cancer souhaite promouvoir l'accompagnement à l'arrêt du tabac chez les jeunes en situation vulnérable, en soutenant le déploiement de l'intervention "TABADO" qui a fait ses preuves auprès des adolescents en apprentissage.

Cette intervention qui vise à accompagner les élèves vers l'arrêt du tabac (session d'information initiale, consultations individuelles avec une délivrance de traitements de substituts nicotiques et ateliers motivationnels) a montré son efficacité. Le taux de sevrage ajusté (sur âge, sexe, filière de formation, score de dépendance, consommation tabagique moyenne et consommation de cannabis) était deux fois plus élevé dans les établissements qui avaient bénéficié de l'intervention "TABADO" par rapport aux établissements témoins (17% vs 11,9%) (Minary, 2013).

Un guide d'intervention « TABADO 2 » a été publié, accessible sur le site de Santé publique France : http://inpes.santepubliquefrance.fr/registre_interventions/pdf/Guide_TABADO.pdf. Ce guide, qui capitalise des expériences anciennes en Lorraine, Ile-de-France et Charentes, peut être consulté pour comprendre les enjeux et les étapes de l'intervention.

1.3 Le déploiement de l'intervention par l'INCa

L'INCa soutient et coordonne le déploiement de l'intervention "TABADO" depuis 2018. Deux phases ont été planifiées. La première est en cours et concerne l'année scolaire 2018-2019, pour laquelle l'INCa a retenu des porteurs de projet pour expérimenter le déploiement dans 7 régions (6 à 10 établissements par région) permettant d'adapter l'intervention à différents contextes. Pour permettre la mise en place de la seconde phase sur l'année scolaire 2019-2020, **l'INCa publie un deuxième appel à candidatures afin de déployer l'intervention sur l'ensemble du territoire.**

Le déploiement de l'intervention est accompagné d'une évaluation externe, pilotée par l'INCa. Le prestataire retenu est l'agence PHARE. L'évaluation vise à définir les conditions de transférabilité de l'intervention à plus grande échelle (la production des mêmes résultats que dans l'expérimentation initiale), sa soutenabilité (en fonction du contexte et des différentes organisations pour la mise en œuvre du programme avec les ressources financières, humaines et organisationnelles existantes) et sa pérennité (sa capacité à s'inscrire en routine dans la durée en dehors de mesures spécifiques ou dérogatoires).

A ce stade, l'évaluation permettra une capitalisation de l'expérience des porteurs pilotes retenus pour la phase 1 afin d'améliorer la mise en œuvre du programme pour l'ensemble des porteurs de projet en 2019-2020. Un kit d'intervention spécifique sera ainsi transmis aux porteurs de projet lors d'une journée de formation en septembre / octobre 2019.

Le calendrier prévisionnel du déploiement du programme figure en annexe 1.

2.- Objectifs de l'appel à candidatures : sélectionner des porteurs de projet pour déployer l'intervention TABADO

Dans le cadre du fonds de lutte contre le tabac, l'Institut national du cancer souhaite soutenir et évaluer le déploiement de l'intervention "TABADO" dans l'ensemble des régions au sein des centres de formation des apprentis (CFA), des lycées professionnels (LP) et de maisons familiales rurales (MFR).

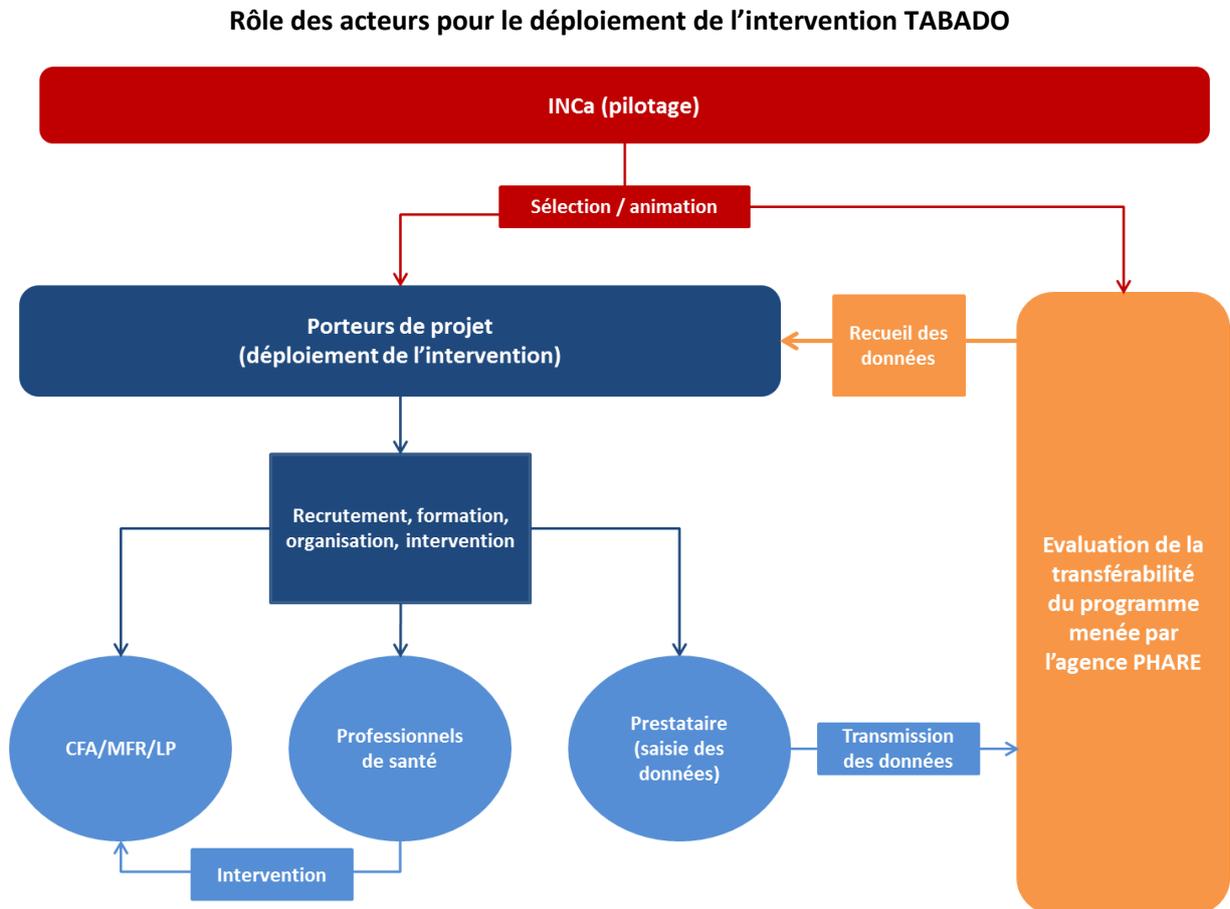
Contrairement au premier appel à candidatures qui prévoyait le financement de projets d'amorçage, ce second appel à candidatures de l'INCa vise à sélectionner uniquement des porteurs de projet pour un déploiement opérationnel de l'intervention. L'ambition est d'avoir des projets pour l'ensemble des régions françaises (métropolitaines et ultra-marines).

Leurs rôles sont détaillés au chapitre 2.2.

L'Institut national du cancer, appuyé d'un comité d'évaluation, sélectionnera les projets soumis au présent appel à candidatures et répondant aux critères d'éligibilité, en fonction de leur évaluation.

L'INCa assurera un suivi régulier avec les porteurs de projet sélectionnés, en lien avec les agences régionales de santé (ARS).

Le schéma ci-après résume le rôle des différents acteurs :



2.1 Déroulement de l'intervention TABADO par les porteurs de projet

L'intervention "TABADO" sera mise en œuvre par les porteurs de projets sélectionnés en respectant les éléments décrits ci-dessous. Ceux-ci se basent sur la méthodologie mise en place par l'équipe de l'Université de Lorraine et du CHRU de Nancy en 2007-2009 en prenant en compte des évolutions de contexte et de retours d'expérience de la phase 1. L'intervention est composée d'une phase préparatoire et d'une phase d'intervention, elle-même scindée en 3 étapes.

Phase préparatoire

L'objectif de la phase préparatoire est de créer une dynamique collective autour du projet au sein de chaque établissement et de préparer la coordination entre les parties prenantes (les établissements (LP/CFA/MFR), les professionnels de santé, la structure en charge de l'évaluation). Si possible, l'intervention sera inscrite dans le projet d'établissement.

Au sein de la structure en charge du déploiement de l'intervention, un(e) ou plusieurs chargé(e-s) de prévention est/sont positionné(e-s) à l'interface des différentes parties prenantes du projet : il met en œuvre l'intervention et est l'interlocuteur des établissements, du professionnel de santé et de la structure en charge de l'évaluation.

Dans un premier temps, le/la chargé(e) de prévention sensibilise l'ensemble du personnel encadrant de l'établissement afin de créer une synergie collective autour du projet (enseignants, médecin et/ou infirmier-ère scolaire, conseiller principal d'éducation (CPE), directeur, surveillants, etc.) dès septembre. Au moins un référent "TABADO" est désigné parmi eux. Il est conseillé qu'au moins un des référents soit en mesure d'avoir facilement accès aux emplois du temps des élèves et être bien intégré dans l'établissement pour organiser les sessions initiales, consultations individuelles et ateliers motivationnels. Par ailleurs, le/la chargé(e) de prévention doit également identifier le/les professionnel(s) de santé habilité(s) à prescrire des traitements de substituts nicotiques (médecins, infirmiers (dont scolaires), masseurs kinésithérapeutes, etc.) pour réaliser les consultations individuelles et ateliers motivationnels au sein des établissements. Les professionnels de santé devront être sensibilisés avant le début de l'intervention (diplôme universitaire en tabacologie ou par une formation courte sur les enjeux de la prescription des traitements de substitution nicotiques, l'entretien motivationnel et les autres addictions). Une réunion de lancement est organisée entre le(s) référent(s) « TABADO » de l'établissement, le professionnel de santé et le/la chargé(e) de prévention intervenant dans l'établissement. Si un rectorat ou un établissement ne souhaite pas qu'un professionnel de santé extérieur à l'établissement réalise les consultations individuelles et les ateliers motivationnels, l'infirmier.ière scolaire peut les assurer.

Par la suite, le/la chargé(e) de prévention, en lien avec le(s) référent(s) TABADO de l'établissement, coordonne les emplois du temps entre le professionnel de santé et les obligations scolaires/professionnels des élèves afin de définir le calendrier de la phase d'intervention. Une collaboration entre la médecine scolaire et le professionnel de santé extérieur, le cas échéant, sera à trouver, selon le contexte de l'établissement.

A l'occasion de l'opération "moi(s) sans tabac", une première mobilisation au sein de l'établissement ou du centre est attendue en amont de l'intervention afin de distribuer un questionnaire anonyme à tous les élèves de l'établissement permettant de connaître notamment les habitudes de consommation (tabac, chicha, cannabis, alcool), d'estimer la prévalence du tabagisme avant

l'intervention et de distribuer la lettre d'information aux parents et à l'employeur. Ce questionnaire peut être distribué par le(s) référent(s) TABADO de l'établissement.

Phase d'intervention

L'intervention se déroule en trois étapes principales dont les deux dernières concernent spécifiquement le programme de sevrage :

1^{ère} étape : Séance d'information initiale collective auprès de tous les élèves de l'établissement : Novembre-Décembre 2019

Objectif :

- Réaliser une séance d'information par classe. Si les effectifs d'une classe sont faibles, il est possible de les regrouper (jusqu'à 40 élèves).
- Informer les élèves sur les effets du tabagisme, sur la manipulation des jeunes par l'industrie du tabac et sur les moyens existants pour arrêter de fumer sur une durée de 60 minutes.
- Motiver les fumeurs/vapoteurs à arrêter de fumer.
- Recruter les fumeurs/vapoteurs volontaires pour les consultations individuelles et les ateliers motivationnels.

Méthodes :

- Animation de la séance par le professionnel de santé et/ou le/la chargé(e) de prévention.
- Contenu de l'information adapté aux représentations des élèves/apprentis (quiz).
- Contenu de l'intervention abordant les autres problèmes d'addictions remontés par les élèves/apprentis (cannabis, chicha, alcool, purple drank, etc.).
- Temps d'échange partagé entre l'animateur et les élèves (50%-50%).
- En fin de séance, le principe et le déroulement de l'intervention sera expliqué en insistant sur la gratuité, la convivialité et l'intégration de chaque visite aux heures de cours (accessibilité géographique et financière).
- Le rendez-vous pour une 1^{ère} consultation pourra être pris par divers moyens selon le contexte de l'établissement (sms, appel, fiche d'inscription auprès de la médecine scolaire, etc.). Les rendez-vous pour la consultation individuelle et les séances en groupe seront fixés dans un même temps.

2^{ème} étape : Consultation individuelle (fumeurs/vapoteurs) : Décembre-Janvier 2019

Objectifs :

- Inclure définitivement le sujet dans l'intervention
- Faire un diagnostic personnalisé du tabagisme du sujet.
- Proposer un sevrage adapté au type de tabagisme et au sujet.

Méthodes :

- Animation par un professionnel de santé formé.
- Choix de la prescription, choix du type de substitution et de sa dose, relevant exclusivement du professionnel de santé. Ce choix de prescription ou non dépend des données médicales, du diagnostic tabacologique et du désir de l'élève/apprenti.
- Fourniture gratuite des substituts nicotiques.
- Programmation du calendrier du sevrage incluant la diminution progressive des traitements nicotiques de substitution (TNS).

3ème étape : 4 ateliers motivationnels (fumeurs/vapoteurs) : Décembre-Avril 2019

Objectifs :

- Soutenir l'arrêt et prévenir les rechutes.
- Améliorer les compétences psychosociales telles que le contrôle perçu ou l'auto-efficacité.
- Augmenter le niveau de motivation au changement.
- Favoriser la décision d'arrêter via un "contrat thérapeutique".
- Prévenir et gérer les rechutes.

Méthodes :

- Animation de la séance par le même professionnel de santé que celui assurant les consultations individuelles. Il devra être formé à l'entretien motivationnel.
- Chaque séance se déroulera sur 1 heure et aidera à renforcer la motivation et le soutien entre les sujets. Les séances auront lieu une fois toutes les semaines pendant un mois et une fois toutes les trois semaines pendant 3 mois, selon les contraintes des emplois du temps.
- Des consultations individuelles avant la séance seront proposées aux participants.
- Principales techniques utilisées :
 - Méthodes qui s'inspirent de la thérapie cognitivo-comportementale qui, pour l'arrêt du tabac, facilitent l'abandon du comportement délétère en aidant le sujet à identifier les facteurs, les situations favorisant le tabagisme et à mettre en place des moyens de substitution psychologiques pour lutter contre les pulsions de fumer. Elles favorisent aussi la gestion des stress de la vie courante en utilisant des techniques de "coping" efficaces et adaptées (le "coping" étant l'ensemble des processus appropriés ou inappropriés qu'un individu met en place en réaction à un stress et pour lutter contre ce stress).
 - Psychothérapie de soutien (soutien psychologique) : valoriser les efforts et les réussites, aider le patient à reprendre confiance en lui malgré les difficultés et les défaillances.
 - Focalisation du patient sur les bénéfices de l'arrêt.
 - Pour renforcer la motivation des jeunes, il est classique d'insister sur les bienfaits de l'arrêt : économie d'argent, amélioration des performances physiques, amélioration du sens du goût, amélioration de l'état cutané (prévention du vieillissement prématuré de la peau, prévention du jaunissement des dents).

Pour les régions ultra-marines concernées, le calendrier est adaptable compte tenu de la longue période de congés en décembre/janvier.

2.2 Rôles et missions des porteurs de projet

Les porteurs devront démarrer l'intervention dès novembre 2019. Ils devront respecter le calendrier 2019-2020 et mettre en œuvre les activités suivantes :

- **Participation au séminaire** initial de formation à Paris (fin septembre/début octobre 2019 : la date sera confirmée après réception des dossiers de candidatures. Seuls les candidats sélectionnés seront invités).
- **Préparation de l'intervention :**
 - sensibilisation des personnels des établissements au projet (directeur, conseiller principal d'éducation, infirmier.ère et/ou médecin scolaire, professeurs, surveillants, etc.) et identification d'au moins un référent "TABADO" dans chaque établissement ;
 - recrutement du professionnel de santé tabacologue et définition de la collaboration avec la médecine scolaire ;
 - distribution des questionnaires pré-intervention à l'ensemble des élèves et de la lettre d'information aux parents en octobre/novembre 2019 ;
 - élaboration d'un calendrier prévisionnel des sessions et des consultations en fonction des contraintes de l'établissement (stages, examens, vacances) ;
 - organisation d'un comité de pilotage régional (ARS, Rectorats, Conseil Régional a minima). Si les établissements sélectionnés ont une spécialisation agricole, la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) doit être membre du comité de pilotage.) ;
 - en cas de présence d'une zone fumeur à l'intérieur de l'établissement, le porteur de projet doit encourager l'établissement à s'engager dans l'interdiction de celle-ci à court terme (via la signature d'une charte par exemple).
- **Mise en place de l'intervention :**
 - mise en place de l'intervention entre novembre et avril 2019 (session d'information initiale, consultations individuelles et 4 ateliers motivationnels auprès des élèves volontaires) ;
 - distribution et recueil des questionnaires auprès de tous les élèves de l'établissement afin d'évaluer le taux de sevrage après l'intervention, en mai 2019 ;
 - sélection d'un prestataire pour la saisie des données des questionnaires ;
 - collaboration avec l'équipe en charge de l'évaluation (PHARE) en participant aux temps dédiés à l'évaluation quantitative et qualitative (questionnaires, entretiens, focus-group, etc.) ;
 - participation au séminaire de capitalisation des expériences en juin 2020.

Points de vigilance

- la disponibilité des professionnels de santé tabacologues peut être un frein à la bonne mise en œuvre du projet. Il est donc nécessaire que le porteur identifie au plus tôt les professionnels susceptibles d'être mobilisés. Faute de professionnel de santé tabacologue

disponible, il est possible d'identifier des professionnels de santé autorisés à prescrire et délivrer des TNS, susceptibles d'intervenir au sein des établissements et des centres et qui pourront être formés avant l'intervention (médecins, infirmiers (dont scolaires), masseurs-kinésithérapeutes, etc.).

- seuls les élèves des lycées professionnels, CFA et MFR de plus de 15 ans sont éligibles à participer au programme TABADO. Un établissement scolaire polyvalent n'est pas à prioriser si les lycéens professionnels ou apprentis partagent la même enceinte de l'établissement que les lycéens généraux/techniques, du fait du risque de volonté de participation des lycéens généraux/techniques qui ne peuvent pas être intégrés au programme TABADO.
- si un établissement héberge des internes, il est possible d'organiser les étapes du programme TABADO en dehors des sessions de cours pour ces élèves/apprentis.
- les questionnaires distribués auprès de l'ensemble des élèves/apprentis cibles (exclusion des lycéens généraux/techniques) devront être saisis par un prestataire externe sélectionné par le porteur de projet dans le but d'aboutir à une saisie efficace, fiable et ne prenant de temps sur le déploiement de l'intervention. Les questionnaires devront être saisis par le prestataire au sein d'un fichier Excel et transmis à l'évaluateur PHARE. Le modèle du questionnaire (qui sera modifié à la marge) figure en annexe 2.

3.- Modalités de candidature

3.1 Durée des projets

La durée de l'intervention est de septembre 2019 à juin 2020. La durée d'utilisation du financement alloué s'achèvera le 31 août 2020.

3.2 Zone géographique

Le déploiement de l'intervention concernera 6 à 14 établissements par région en fonction du nombre d'habitants, soit :

- 6-10 établissements au sein des régions de moins d'un million d'habitants ;
- 8-12 établissements au sein des régions entre un et quatre millions d'habitants ;
- 10-14 établissements au sein des régions de plus de quatre millions d'habitants ;

3.3 Caractéristiques des établissements sélectionnés

Il est attendu une répartition équitable entre lycées professionnels et CFA. Une MFR peut être intégrée dans le projet s'il y a moins de dix établissements inclus. Deux MFR peuvent être intégrées dans le projet s'il y a plus de dix établissements inclus.

Les établissements sélectionnés doivent dans la mesure du possible :

- être repartis dans des communes de densité de population (très peu dense, peu dense, intermédiaire, densément peuplée).
- couvrir au moins la moitié des départements de la région.

- avoir un échantillon varié de nombre d'élèves cibles dans les établissements (exemple : 2 établissements de moins de 200 élèves, 4 établissements avec 200-500 élèves, 3 établissements avec 500-700 élèves et 1 établissements avec plus de 700 élèves).

Les porteurs de projets déjà sélectionnés en 2018 peuvent, s'ils le souhaitent, proposer les établissements dans lesquels ils ont déjà déployé l'intervention en 2018-2019.

3.4 Budget

Le budget total du projet (hors coût de la saisie des questionnaires) ne doit pas dépasser un coût de **30€** par élève invité à participer à la première étape du programme.

3.5 Structures concernées

Cet appel à candidatures s'adresse à l'ensemble des organismes publics ou privés à but non lucratif œuvrant dans les domaines de la santé en particulier de la prévention ou ayant un service dédié à ces domaines. Les collectivités territoriales et les agences régionales de santé (ARS) ne sont pas éligibles.

Ne pourront pas être bénéficiaires de la subvention, ni participer au présent appel à projet les personnes morales relevant de l'industrie du tabac définie ci-après.

Sont considérées comme relevant de l'industrie du tabac :

- a) Toute entreprise produisant, distribuant ou assurant la promotion des produits du tabac définis à l'article L. 3512-1 du code de la santé publique ou des produits du vapotage définis à l'article L. 3513-1 du code de la santé publique ;
- b) Les personnes morales dont le capital est majoritairement détenu par des entreprises visées au point a) ci-dessus ou, à défaut de capital, dont la majorité des voix de son organe délibérant est détenue par des entreprises visées au point a) ci-dessus (fondation d'un laboratoire, etc).

4.- Critères d'éligibilité et d'évaluation des projets

4.1 Critères de recevabilité

Les dossiers doivent être soumis :

- **dans les délais**
- **au format demandé**
- **dans leur intégralité**

L'attention des coordonnateurs est attirée sur les points suivants :

- **Les dossiers incomplets ne sont pas recevables, et ne seront donc pas évalués.**
- **Conformité des dossiers :**

Les dossiers complets seront contrôlés et pourront donner lieu à des demandes complémentaires ou de modification. Ces demandes devront être satisfaites dans les meilleurs délais.

Aucun dossier sélectionné par le comité d'évaluation ne sera retenu s'il n'est pas mis en totale conformité dans un délai maximum de 15 jours ouvrables à notification des résultats par email au coordonnateur.

Attention : ces principes sont d'application stricte, tout dossier incomplet ou non conforme ne sera pas financé. Nous appelons les coordonnateurs à la plus grande vigilance sur la composition du dossier. Pour faciliter ce travail une liste de contrôle figure dans le dossier de candidature, elle est à renseigner et à signer par le coordonnateur.

4.2 Critères d'éligibilité

Les projets doivent répondre aux conditions suivantes :

- Le projet doit répondre au présent cahier des charges;
- Le projet doit respecter le critère du nombre minimum d'établissements requis (Cf. 3.2) ;
- Le coût par élève ne doit pas dépasser 30 €.
- Les porteurs doivent adresser la preuve de l'envoi de leur dossier de candidature pour avis à la personne référente "tabac" de l'ARS de leur région ;
- Le projet doit avoir une durée conforme à la durée indiquée au paragraphe 3 ;
- Le budget prévisionnel doit comprendre les détails des ressources humaines prévues ;
- Un calendrier prévisionnel des étapes-clés devra être présenté ;
- Un même projet ne peut être soumis la même année à plusieurs appels à projets de l'INCa ;
- Le porteur de projet ne doit pas être membre du comité d'évaluation de cet appel à candidatures ;
- Le porteur ne doit pas assurer la coordination de plus de 3 projets en cours de financement par l'INCa au moment de la délibération finale du comité. Plus généralement, toute personne participant à des projets financés par l'INCa ne peut être engagée à plus de 100% de son temps dans ses différents projets en cours de financement par l'INCa au moment de la délibération finale du comité.

Les dossiers ne satisfaisant pas aux critères d'éligibilité ne seront pas soumis à évaluation.

4.3 Critères d'évaluation

L'Institut national du cancer s'appuiera sur un comité d'évaluation pour évaluer et sélectionner les projets soumis au présent appel à candidatures et répondant aux critères d'éligibilité. Les ARS transmettent leur avis sur les projets de leur région au comité d'évaluation.

L'évaluation du projet prendra en compte les spécificités des contextes des établissements, telles que les caractéristiques de la commune, les caractéristiques des établissements (lycée professionnel, CFA, MFR, taille de l'établissement, etc.).

Les dossiers de candidatures seront évalués selon les critères suivants :

- Adéquation du projet avec le cahier des charges (respect des missions et du calendrier) ;
- Capacité de la structure à diriger le projet (expérience du coordonnateur et ressources humaines mobilisables à l'issue de la publication des résultats de l'appel à candidatures) ;
- Motivation du porteur de projet ;
- Expériences auprès des MFR, CFA et/ou lycées professionnels et/ou avec des professionnels de santé lors d'interventions relatives à l'arrêt du tabac ;
- Adéquation entre le budget proposé et les besoins du projet.

5.- Composition du dossier de candidature

Le dossier devra comporter :

- Une présentation de l'organisme (missions, champ d'action, ressources humaines).
- La démarche motivée de candidature, détaillant :
 - L'expérience d'interventions au sein des CFA, lycées professionnels et/ou établissements scolaires du secondaire (résumé des interventions et analyse des freins et leviers rencontrés) ;
 - L'expérience d'intervention avec les professionnels de santé dans le domaine de la prévention notamment dans la démarche d'arrêt du tabac (résumé des interventions et analyse des freins et leviers rencontrés).
- Si plusieurs structures s'associent pour proposer un projet commun, une structure principale responsable doit être désignée. La description de l'organisation de la coordination régionale doit être décrite.
- Le plan d'action prévisionnel (incluant la phase préparatoire), et précisant le calendrier de mise en œuvre.
- La liste des établissements pressentis pour l'intervention (description incluant le nombre d'élèves au sein de l'établissement, les caractéristiques de la commune, les zones fumeurs).
- L'estimation des moyens nécessaires (ressources humaines, budget) à renseigner dans le fichier Excel "annexe financière".
- La preuve d'envoi par email du dossier de candidature à l'ARS pour avis.

6.- Dispositions générales

6.1 Financement

Le financement sera attribué par l'Institut National du Cancer, selon les dispositions du règlement relatif aux subventions allouées par l'INCa N°2018-01 : <http://www.e-cancer.fr/Institut-national-du-cancer/Appels-a-projets/Reglement-des-subventions/Subventions-attribuees-apres-le-01-janvier-2018-01>.

Les participants au projet devront s'engager à respecter ce règlement en signant les engagements figurant dans le dossier (rubrique "engagements" du dossier du projet finalisé).

Ces engagements concernent :

- le représentant légal de l'organisme bénéficiaire de la subvention INCa ;
- le coordonnateur du projet ;
- les partenaires associés, le cas échéant.

La subvention INCa pourra financer :

- des frais de personnel (le personnel permanent peut être imputé sur les dépenses éligibles du projet à l'exclusion des fonctionnaires d'Etat, hospitaliers ou territoriaux). Le financement de post-doctorants peut être demandé; celui de doctorants n'est en revanche pas éligible ;
- des frais de fonctionnement ;
- des frais de gestion, montant éligible s'élevant à un maximum de 4% des dépenses éligibles INCa effectivement payées (personnel, fonctionnement).

Les postes budgétaires sont fongibles pendant l'exécution du projet.

Le financement attribué n'a pas pour vocation à participer au fonctionnement structurel de l'organisme. L'Institut national du cancer se réserve la possibilité de ne pas financer la totalité du projet soumis.

En cas de non financement à 100% du projet par l'INCa, le bénéficiaire des fonds informe l'Inca du nom du co-financeur et du montant du co-financement et il s'engage à ce que ces co-financements ne génèrent pas un conflit d'intérêts dans la conduite du projet.

6.2 Communication

Toute communication écrite ou orale concernant les travaux des projets subventionnés devra obligatoirement mentionner la référence de l'Institut national du cancer. Cette référence comportera un numéro qui sera communiqué lors de l'acceptation du projet.

7.- Calendrier de l'appel à projets et de la sélection

Date de lancement de l'appel à projets	Mars 2019
Date limite de soumission du dossier de candidature	14 mai 2019 –minuit-
Comité d'évaluation	Début juillet 2019
Publication des résultats	Juillet 2019

8.- Modalité de soumission

Le dossier de candidature (Cf. modèles "dossier" et « annexe financière") doit comprendre l'ensemble des éléments requis et nécessaires à l'évaluation du projet. Le dossier finalisé est soumis sous format électronique (soumission en ligne) et sous format papier. **Les deux formes sont identiques excepté les documents annexes (preuve d'envoi à l'ARS) et les signatures qui ne sont exigées qu'en version originale papier.**

➤ Format électronique :

Le dossier complet comprend deux fichiers : un **fichier Word97-2003 n'excédant pas 4 MO (Pas de PDF)** et un **fichier Excel97-2003**, ce dernier constituant une annexe financière. Il est transmis par téléchargement en ligne via le site de soumission : <http://www.e-cancer.fr/Institut-national-du-cancer/Appels-a-projets/Appels-a-projets-en-cours/TABADO2019>.

ET

➤ Format papier :

Le dossier de candidature dûment complété et accompagné des documents demandés et des signatures originales doit être envoyé à l'adresse suivante (cachet de la poste faisant foi) :

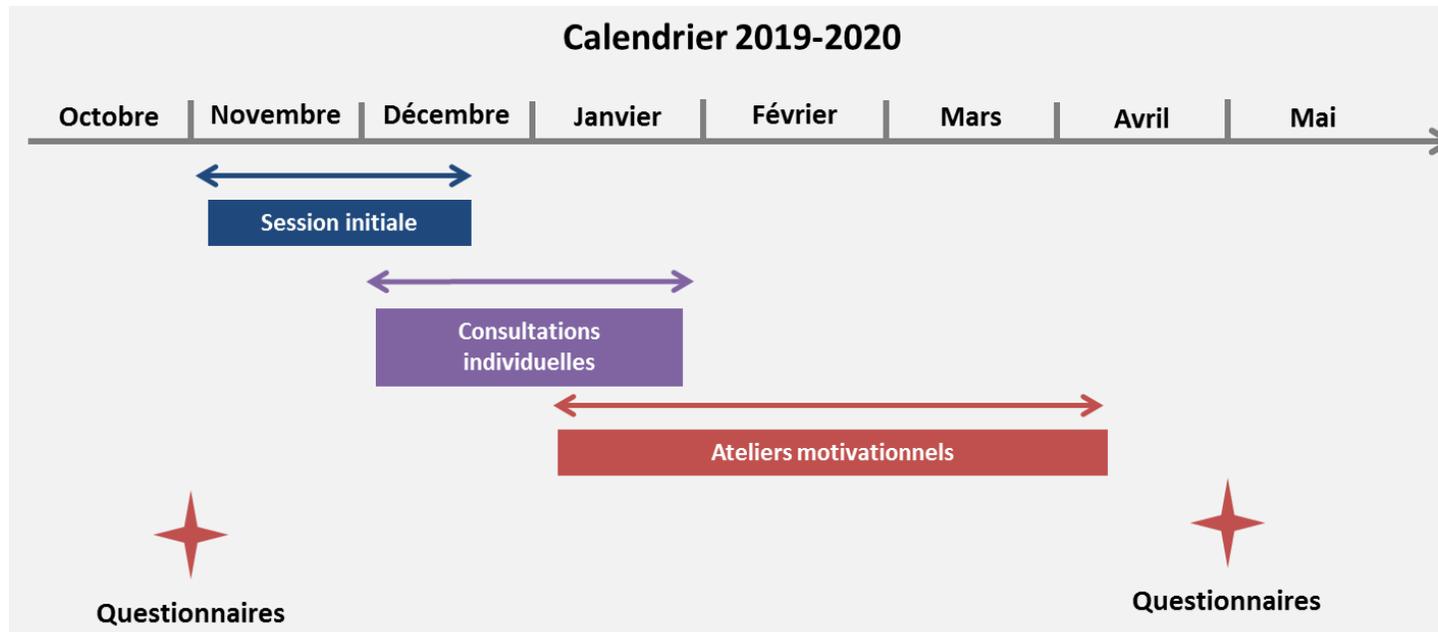
Institut National du Cancer – INCa
AAP TABADO2019
52, avenue André Morizet
F - 92513 Boulogne-Billancourt cedex

9.- Contacts

Pour toute information, veuillez contacter : tabado2019@institutcancer.fr

Une conférence téléphonique sera proposée le mardi 23 avril à 14h30 pour répondre à vos questions, de manière collective. Si vous souhaitez y participer, veuillez adresser vos questions et vous inscrire avant le 16 avril 2019, auprès tabado2019@institutcancer.fr.

Annexe 1 : Calendrier prévisionnel du déploiement de l'intervention "TABADO"



Annexe 2 : Exemple de modèle de questionnaire

1. Informations générales

1.1. Type d'établissement scolaire : CFA Lycée professionnel MFR

1.2. Nom et ville de l'établissement :

1.3. Classe (année et section/filière) :

1.4. Sexe : Masculin Féminin

1.5. Age :

1.6. Quelle est la catégorie socio-professionnelle de vos parents ?

Catégorie socio-professionnelle de votre père :	Catégorie socio-professionnelle de votre mère :
<input type="checkbox"/> Agriculteur exploitant	<input type="checkbox"/> Agriculteur exploitant
<input type="checkbox"/> Artisan, chef d'entreprise, commerçant	<input type="checkbox"/> Artisan, chef d'entreprise, commerçant
<input type="checkbox"/> Cadres et professions intellectuelles supérieures	<input type="checkbox"/> Cadres et professions intellectuelles supérieures
<input type="checkbox"/> Profession intermédiaire	<input type="checkbox"/> Profession intermédiaire
<input type="checkbox"/> Employé	<input type="checkbox"/> Employé
<input type="checkbox"/> Ouvrier	<input type="checkbox"/> Ouvrier
<input type="checkbox"/> Autre	<input type="checkbox"/> Autre
<input type="checkbox"/> Sans activité professionnelle	<input type="checkbox"/> Sans activité professionnelle

2. Evaluation de vos représentations et vos consommations

2.1 Voici des opinions que l'on peut entendre à propos du tabac. Pour chacune des opinions suivantes, êtes-vous « tout à fait d'accord », « plutôt d'accord », « plutôt pas d'accord » ou « pas du tout d'accord ».

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord
Fumer est très dangereux pour la santé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
J'ai peur des effets du tabac sur ma santé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fumer permet d'être plus à l'aise dans un groupe	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
On est moins bien accepté par les autres quand on est fumeur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

2.2 Pour chacun des produits listés dans le tableau, merci d'indiquer votre fréquence de consommation en cochant UNE SEULE CASE par ligne

	Jamais consommé	Ancien consommateur(trice) régulier mais plus du tout maintenant	Moins d'une fois par mois	Au moins une fois par mois	1 à 2 fois par semaine	3 à 5 fois par semaine	Tous les jours
La cigarette (en paquet ou à rouler)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La cigarette électronique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La chicha	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le cannabis (shit, haschich, marijuana, herbe, beuh...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'alcool	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

2.3 Fumez-vous des cigarettes ?

Oui Non

Si vous fumez des cigarettes, combien en fumez-vous environ ?

- Je ne fume pas tous les jours 11 à 20 cigarettes par jour
 1 à 5 cigarettes par jour Plus de 20 cigarettes par jour
 6 à 10 cigarettes par jour

2.3 Voudriez-vous arrêter de fumer du tabac ?

Je ne fume pas Oui Non

2.4 Voudriez-vous arrêter de fumer la chicha?

Je ne fume pas Oui Non

2.5 Combien de fois avez-vous essayé d'arrêter complètement de fumer du tabac ?

Je ne fume pas Jamais 1 fois 2 à 3 fois Plus de 3 fois

2.6 Combien de fois avez-vous essayé d'arrêter de fumer la chicha ?

Je ne fume pas Jamais 1 fois 2 à 3 fois Plus de 3 fois